

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

12 juin 2013

## Comprendre nos simulateurs

**A quoi servent nos simulateurs, qu'est-ce qui est calculé, qu'est ce qui ne l'est pas ? Autant d'interrogations qui trouveront réponse ici !**

**Ces simulateurs n'ont pas pour objet la vérification des informations transmises par votre intermédiaire financier. Ils vous sont proposés à des fins purement pédagogiques pour évaluer l'impact des frais sur le rendement de vos placements.**

### Calculer le vrai rendement d'un placement

Ce simulateur vous permet de calculer le rendement net de frais de votre placement financier. Une information rarement disponible au départ.

Les frais d'un placement sont parfois divers : ils peuvent être appliqués au départ, sur chaque versement, chaque année et même parfois encore à la sortie du placement. Pour vous aider à mieux apprécier l'impact de tous ces frais, ce simulateur calcule précisément la diminution du taux de rendement occasionnée par les frais d'un investissement en actions, obligations, OPCVM ou encore au sein d'un contrat d'assurance-vie.

Il vous indique également le montant total en euros des frais qui seront prélevés sur toute la durée de votre placement, et le capital que vous pourrez effectivement récupérer à la fin de votre placement.

Pour utiliser au mieux ce simulateur, nous vous invitons à consulter les précisions suivantes.

<b>Montant brut du versement initial</b>	Il s'agit du montant du premier versement réalisé le 1er jour du placement qui est capitalisé par année pleine. A l'ouverture du placement un montant minimum est souvent exigé.
<b>Montant brut des versements mensuels</b>	Les versements mensuels sont supposés constants ; le premier versement a lieu le 1er jour du second mois et le dernier un mois avant la fin du placement.
<b>Durée du placement</b>	La durée du placement s'exprime ici en année pleine et est comptabilisée à partir d'un an.
<b>Taux de rendement brut</b>	C'est le taux de rémunération (ou rendement) annuel espéré avant frais et avant impôts.

<b>Frais au départ</b>	Il s'agit de la somme prélevée au moment du 1er versement. Il peut s'agir de frais d'adhésion ou d'une commission unique prélevée à l'entrée. Le montant forfaitaire est déduit du versement initial le 1er jour du placement. Par exemple, si le versement initial est de 1 000 € et que les frais au départ sont de 100 €, alors le versement initial pris en compte sera de 900 €.
<b>Frais sur le versement initial</b>	Il s'agit d'un pourcentage de frais qui s'applique au premier versement effectué. Ce taux peut être négocié. Le pourcentage s'applique au montant du versement initial, le 1er jour du placement. Par exemple, si le versement initial est de 1 000 euros et que les frais proportionnels sont de 3 %, alors le versement initial pris en compte sera de 970 €.
<b>Frais sur les versements mensuels</b>	Il s'agit d'un pourcentage de frais qui s'applique à chaque versement mensuel. Le pourcentage s'applique au montant du versement mensuel au moment du versement. Par exemple, si les versements mensuels sont de 100 € par mois, et que les frais proportionnels sont de 1 %, alors le versement mensuel pris en compte sera de 99 €.
<b>Frais annuels totaux</b>	Ces frais s'appliquent régulièrement et sont exprimés en pourcentage annuel. Il peut s'agir de « frais courants » ou de « frais de gestion ». Ils viennent en réduction du taux de rémunération brut. Par exemple, 100 € capitalisés au taux de rémunération brut de 4 % l'an donnent 104 € en fin d'année ; les frais prélevés le 31/12 sont de $1\% \times 104 = 1,04$ €. Le capital acquis en fin d'année est de 102,96 €. Sur le versement initial, le pourcentage est appliqué à la fin de chaque année. Sur les versements mensuels, le pourcentage est appliqué au taux équivalent mensuel en fin de chaque mois.
<b>Frais annuels</b>	Il s'agit de la somme prélevée chaque année. Il peut s'agir d'une commission annuelle. Les frais forfaitaires annuels sont pris en compte à la fin de chaque année et une dernière fois le dernier jour du placement. Cette somme venant en réduction du capital acquis, chaque prélèvement crée un manque à gagner équivalent à ce que cette somme aurait rapporté si elle avait été placée au taux de rémunération annuel brut.
<b>Frais à la sortie</b>	Il s'agit d'un pourcentage de frais qui s'applique à la sortie du placement à l'épargne totale acquise. Les frais proportionnels à la sortie sont appliqués au capital acquis à la fin du placement. Par exemple, si le capital acquis est de 15 542 €, et si les frais proportionnels sont de 1 %, alors le capital acquis après prise en compte de ces frais est de 15 386,58 €.
<b>Autres frais à la sortie</b>	Il s'agit de la somme prélevée à la sortie du placement. Ces frais viennent en déduction du montant acquis en fin de placement.

<b>Capital final</b>	Le capital acquis est la somme effectivement récupérée par l'épargnant à la fin du placement, compte tenu du taux de rémunération et des différents frais. Il s'agit de la somme des versements nets des frais (forfaitaires et proportionnels), capitalisés au taux de rémunération net (le taux brut moins les frais proportionnels), moins les frais forfaitaires annuels capitalisés au taux de rémunération brut et les frais de sortie forfaitaires et proportionnels.
<b>Taux de rendement annuel net de frais</b>	Ce taux de rendement net est le véritable rendement du placement déduction faite de tous les frais. Il tient compte notamment de la date de prélèvement des différents frais. Une somme prélevée en début de placement aura par exemple plus d'impact sur le rendement que la même somme prélevée à la fin du placement.
<b>Impact des frais sur le capital final (en euros)</b>	Il s'agit du montant total des frais. C'est la différence entre le capital qui aurait été acquis en fin de placement si ce placement ne prévoyait aucun frais et le capital acquis en fin de placement net de frais.
<b>Impact des frais (en %)</b>	C'est la différence entre le taux de rendement brut annuel choisi et le taux de rendement annuel net de frais.

## Estimer les frais de bourse

Ce simulateur simplifié estime les frais totaux liés à la détention d'un portefeuille de titres (actions, obligations, etc.). Gérer un portefeuille occasionne en effet des frais non négligeables de courtage et de détention sur un compte-titres.

Les frais de courtage (achat et vente de titres) dépendent essentiellement du montant de l'ordre de bourse passé et du canal de passation de l'ordre (agence, téléphone, internet, etc.), étant précisé que chaque intermédiaire financier applique sa propre méthode de tarification. Ce simulateur estime le montant des frais de façon simplifié : il prend en compte une commission proportionnelle (certains intermédiaires prévoient un forfait en euros), des frais fixes par ordre qui s'ajoutent à la commission proportionnelle (certains intermédiaires n'en appliquent pas) et une commission minimale (idem).

Concernant les droits de garde appliqués, de la même façon les pratiques varient d'un intermédiaire à l'autre. Ce simulateur prévoit une commission proportionnelle s'appliquant à la valeur globale du portefeuille.

Par ailleurs, ce simulateur permet de calculer le pourcentage des frais totaux (frais d'achat + frais de vente + droits de garde) par rapport au montant du portefeuille.

Par exemple, si les frais totaux sur un an sont de 100 € pour un portefeuille de 10 000 €, alors ces frais représentent 1 % du portefeuille.

Pour calculer ces frais totaux, nous avons considéré, pour simplifier, que les actions achetées sont revendues au cours où elles ont été achetées (pas de plus-value, ni de moins-value).

Vous trouverez ci-dessous quelques explications qui vous permettront de comprendre et d'utiliser au mieux notre simulateur.

<b>Frais de courtage</b>	Ce sont les frais d'exécution des ordres de bourse, qui peuvent être prélevés lors de l'achat et la vente d'actions.
<b>Commission proportionnelle</b>	Il s'agit d'un pourcentage de frais qui s'applique au montant de l'ordre de Bourse passé.
<b>Commission minimale</b>	Il s'agit du montant minimal prélevé pour un ordre de Bourse, même si l'ordre est d'un faible montant.
<b>Frais fixes par ordre</b>	Ces frais s'ajoutent pour chaque ordre de Bourse à la commission proportionnelle.
<b>Droits de garde</b>	Ces frais sont facturés au titre de la conservation de vos titres (dans un PEA ou dans un compte-titres) et des opérations administratives effectuées pour votre compte.
<b>Commission proportionnelle</b>	Il s'agit d'un pourcentage de frais appliqué au montant du portefeuille lorsque ce montant est inférieur au seuil. Cette commission n'est pas systématique.
<b>Frais fixes par ligne</b>	Ces frais s'ajoutent à la commission proportionnelle en fonction du nombre de lignes dans le portefeuille.
<b>Commission minimale</b>	Il s'agit du montant minimal des droits de garde prélevés, même si le montant du portefeuille est faible.

## Avertissement

Les tarifs appliqués aux achats et aux ventes de titres sont différents selon le type de titres (actions, obligations, etc.), le marché de cotation (Euronext, New York, Francfort, Londres, Zurich, etc.), le prestataire qui fournit le service (banque, courtier sur internet, etc.) et le canal de passation des ordres (agence bancaire, téléphone, internet, etc.). De plus, la façon de calculer les frais varie d'un intermédiaire à l'autre.

En conséquence, l'utilisateur doit garder à l'esprit que ce simulateur est un outil pédagogique : son objet n'est ni de comparer les prestataires de services d'investissement, ni de permettre à l'internaute de vérifier les tarifs de son intermédiaire. Il permet seulement d'avoir une estimation de l'impact des différents frais sur le rendement de son investissement, en fonction du montant et du nombre de ces investissements et sur la base d'un mode de calcul représentatif de la pratique de nombreux prestataires.

QUEL EST LE MONTANT DES FRAIS LORSQU'ON INVESTIT EN BOURSE ? \_\_\_\_\_

Estimez vos frais de  
bourse

---

## Simulez votre épargne

Ce simulateur propose plusieurs types de simulation d'épargne.

- La première estime le capital acquis à l'issue de la période choisie.
- La deuxième simulation propose de calculer l'épargne périodique nécessaire pour atteindre un capital dont vous aurez choisi le montant.
- La troisième simulation calcule le capital de départ nécessaire pour atteindre votre objectif d'épargne.
- La quatrième simulation calcule le taux de rendement d'une épargne lorsque vous indiquez quels sont les versements et quel est le capital final récupéré.
- La cinquième et dernière simulation permet d'évaluer le temps nécessaire pour atteindre le capital souhaité.

Ce simulateur vous permet également de tenir compte de l'effet de l'inflation sur votre épargne. L'inflation est en effet un paramètre important dont il faut tenir compte, en particulier à long terme. Rappelez-vous simplement que 100 euros dans 10 ans n'auront pas le même pouvoir d'achat que 100 euros d'aujourd'hui...

En prenant en compte l'inflation, ce simulateur vous donne une estimation plus réaliste du pouvoir d'achat dont vous disposerez à l'avenir avec votre épargne.

COMBIEN ÉPARGNER ET POUR QUEL RÉSULTAT ? \_\_\_\_\_

Simulez votre effort  
d'épargne

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

GUIDE ÉPARGNANT

BIEN INVESTIR

25 janvier 2018

S'informer sur... Les  
frais liés à vos  
investissements  
financiers



ARTICLE

BIEN INVESTIR

11 janvier 2018

Comment organiser  
son épargne ?



GUIDE ÉPARGNANT

BIEN INVESTIR

27 novembre 2017

Investir votre épargne  
: étape par étape



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02